

37/4) Demande présentée par M. MANGATA en vue d'obtenir l'autorisation de gérer le bar de la Redoute.

M. le Maire donne lecture du rapport :

\* Messieurs,

Par sa lettre en date du 9 décembre dernier, M. MANGATA sollicite l'autorisation de gérer le bar de la Redoute.

Pour ma part je ne vois aucune objection à ce que cette autorisation lui soit accordée, compte tenu de ce qu'il s'agit d'un homme consciencieux, honnête et travailleur.

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.